



Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2024

Table des matières

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024	1
PARTICIPANTS	1
POINT 1 - APPROBATION DU CR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2022	2
POINT 2 - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	2
POINT 3 - LECTURE DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2023	3
POINT 6 - PRESENTATION DES COMPTES ET LECTURE DES RAPPORTS FINANCIERS DE L'ANNEE 2023	6
POINT 7 - PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2023	7
POINT 8 - PRESENTATION ET APPROBATION DU MONTANT DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2024	7
POINT 9 - ÉLECTIONS DES NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
POINT 10 - POINT D'ETAPE PROJETS 2024	9
POINT 11 - QUESTIONS POSEES :	9
ANNEXE 1 : NOUVEAUX STATUTS	6

Date, lieu, horaires

Mardi 17 septembre 2024 20h00 à Margency

Documents distribués pour l'assemblée générale :

PJ1 Pouvoir AGE AG

PJ2AG Procès-verbal AGE 2023

PJ3AG Procès-verbal AG 2023

PJ4AG Rapport d'activité 2023

PJ5AG CR financier 2023 et indemnisations

PJ6AG Compte annuels 2023

PJ7AG Budget 2024

Participants

Personnes présentes au total

67 personnes présentes

Adhérents présents au total

50 adhérents présents au moment de l'Assemblée Générale

Adhérents représentés au total

67 adhérents représentés

Invités

AXCIO commissaire aux comptes, représenté par M .Pascal Frigério, dûment convoqué ainsi que 17 autres invités

Après avoir accueilli les participants et remercié vivement la Ville de Margency et son maire Thierry Brun. Le président ouvre l'assemblée générale de l'association. Ils notent que le quorum (1/4 des adhérents) est atteint avec 110 membres adhérents présents ou représentés au moment de l'ouverture de l'assemblée générale.





Point 1 - Approbation du Cr de l'assemblée générale du 28 juin 2022

Résolution AG n°01-2024 : L'assemblée générale approuve les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires du 27 juin 2023

La résolution est adoptée à l'unanimité par 107 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s ; 3 adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s s'abstiennent

Résolution AG n°02-2024 : L'assemblée générale approuve les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires du 27 juin 2023

La résolution est adoptée à l'unanimité par 110 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Point 2 - Rapport moral du président

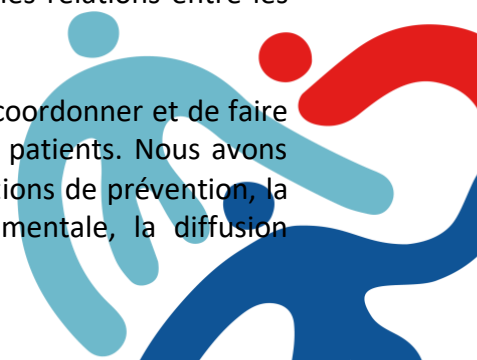
Chères toutes et tous, chers professionnels de santé, chers partenaires, patients, représentants des institutions et des personnes morales,

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre présence à cette Assemblée Générale, témoignant de votre attachement à un travail commun sur le territoire. Cette AG revêt un caractère particulier puisqu'elle concerne le bilan d'activité de l'année 2023, alors que nous nous trouvons déjà à l'aube de la fin de l'année 2025... Elle succède aussi à une assemblée exceptionnelle, et à la création d'une nouvelle CPTS sur une partie du territoire originel de la CPTS. Certains membres du territoire initial de la CPTS VOC aspirent à développer des projets distincts sur leur propre territoire. La création d'une CPTS supplémentaire a été avalisée par l'ARS. Cette évolution nécessite une réorganisation, et notre territoire va se structurer dorénavant autour des communes suivantes : Ermont, Eaubonne, Soisy-sous-Montmorency, Sannois, Le Plessis-Bouchard et Margency. Les autres communes d'Andilly, Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Montlignon, Montmorency, Saint-Brice-sous-Forêt et Saint Gratien seront concernées par le territoire de la nouvelle CPTS SYA.

Je souhaite exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui se sont investies avec dévouement dans la coordination et l'organisation des soins pendant ces années sur le territoire de la CPTS VOC.

Cette réorganisation impliquera des décisions d'arbitrage financier puisque notre CPTS va changer de taille et donc de budget, et peut-être la réévaluation de certains projets. Toutefois, elle pourra apporter également des opportunités positives. L'arrivée d'une nouvelle équipe sur un territoire plus concentré peut offrir à notre association une meilleure visibilité et compréhension vis à vis des personnes concernées. De plus, une organisation des soins sur un territoire plus restreint peut faciliter la coordination et renforcer les relations entre les professionnels.

L'expérience m'a montré qu'il n'est pas toujours facile de fédérer, de coordonner et de faire connaître les initiatives qui visent à améliorer les soins offerts à nos patients. Nous avons accompli de nombreuses réalisations dont nous sommes fiers : les actions de prévention, la maison médicale de garde, les initiatives en faveur de la santé mentale, la diffusion





d'informations, l'activité physique adaptée, la démocratie en santé avec les actions faites avec et pour les patients, et les réunions sur les violences faites aux femmes pour ne citer qu'elles. Néanmoins, il reste un défi de taille : fédérer le plus de professionnels possibles autour de projets communs, notamment dans un contexte d'exercice libéral, ou par définition, la liberté d'action individuelle doit être respectée mais ou l'articulation entre professionnels est nécessaire, et donc l'écoute des besoins de chacun est indispensable. Pour réaliser cela, porter ensemble les valeurs de partage, d'échange, de transparence et d'attention aux autres sera nécessaire.

En tant que président de cette CPTS depuis sa création, j'ai toujours eu une conviction et une ambition. Ma conviction profonde que l'organisation des soins et la coordination des soignants sont essentielles pour garantir une offre de soins de qualité en ambulatoire, et c'est la raison principale de mon engagement. L'ambition que je porte, non pour moi même mais pour le collectif a été et est de préparer soigneusement la structure et le fonctionnement général de l'association pour assurer sa pérennité aux mains des jeunes collègues qui la feront vivre dans les années à venir. La qualité de leur exercice, et donc la qualité des soins aux patients en dépendra.

Je vous remercie pour la confiance que vous que vous m'avez accordée, et que vous m'accordez encore. Le secrétariat général va présenter maintenant le bilan d'activité et les perspectives. Je souhaite que la transformation de notre système de soins pourra se poursuivre, grâce aux actions de la CPTS VOC, tellement les défis à relever sont nombreux. Nous ne sommes qu'à l'aube des changements et tous les changements peuvent faire peur, exposer au repli sur soit, aviver les conflits. Je veillerai que ces transformations puissent se faire au bénéfice des professionnels de santé et de la population, en lien avec nos partenaires institutionnels que je remercie encore de leur présence.

Merci de votre attention.

3 adhérents arrivent lors du rapport moral détenant 3 pouvoir, Le nombre d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s est dorénavant porté à 116.

Point 3 - Lecture des rapports d'activités 2023

Départ de deux adhérentes, dont une détentrice d'un pouvoir. Ces administrateurs ont néanmoins procédé au préalable au vote pour l'élection des membres du Conseil d'Administration. Le quorum passe à 113 voix.

La CPTS VOC comporte 1300 professionnels de santé, il s'agit d'une CPTS taille 4.

L'AG adresse ses remerciements à l'équipe de salariés.

Il s'en suit une présentation du bureau et des membres du CA.

La CPTS VOC comportait en 2023 237 adhérents dont 51 pharmaciens, 43 IDE, 39 médecins généralistes, 32 orthophonistes, 20 masseurs kinésithérapeutes, 14 sage-femmes, 9 psychologues, 8 médecins spécialistes et 5 pédicures podologues, des structures hospitalières publiques ou privées : l'hôpital d'Eaubonne, la clinique Mirabeau, la clinique des Sources et les Vignolles, des mairies du territoire ou leurs représentants.

Lecture du rapport d'activité a été préparé en conseil d'administration





Il a été proposé de présenter en détails seulement certaines actions au sein des 6 axes :

Axe 1 : amélioration de l'accès aux soins :

Les actions présentées concernaient le groupe de travail des orthophonistes et la mise en route de la maison médicale de garde (MMG)

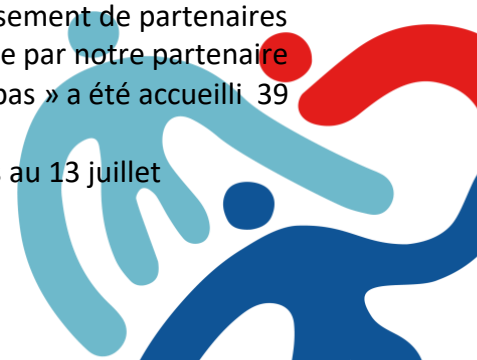
- Les orthophonistes ont préparé une intervention destinée aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans ; une première intervention très interactive a été réalisée à Deuil la Barre en décembre 2023 (36 participants)
- La MMG : a accueilli la première patiente le 30 mai 2023
440 gardes ont été effectuées avec un planning quasiment plein ; tous les soirs en semaine de 20 heures à minuit et le week-end : les samedis de 14 heures à minuit et les dimanches de 8 heures à minuit.

Axe 2 : organisation de parcours :

- Un COPIL ville hôpital a été structuré avec pour l'hôpital d'Eaubonne : Karim Lachgar , président de la CME et Pierre Urbain , directeur adjoint. Ce COPIL a permis le choix des axes de travail et des intervenants concernant la qualité et la pertinence des soins mais aussi la mise en place de la télé-expertise , la création de la MMG, la valorisation du territoire pour les internes de médecine générale en stage ambulatoire ou hospitalier.
- Protocoles de coopération pollakiurie : ce protocole de délégation a été mis en place pour prendre en soins les infections urinaires non compliquées des femmes de 16 à 65 ans : deux sessions de formation ont été organisées avec 5 médecins généralistes délégants et 50 pharmaciens et 10 IDE formés . Sur l'ensemble de l'année, 130 mises en œuvre du protocole Pollakiurie ont été réalisées avec un taux de satisfaction de 97% parmi les participants.
- Pied diabétique : Plusieurs actions issues des propositions de la soirée de 2022 rassemblant professionnels de santé ambulatoires et hospitaliers ont été réalisées avec l'élaboration d'un protocole de soins (avec la participation de représentants de l'association des diabétiques d'Ile de France) , une formation pour IDE et pédicures-podologues avec ateliers pratiques et l'amorce d'une solution de télé-expertise.

Axe 3 : Prévention :

- Campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus : une semaine a été organisée au cours du mois de sensibilisation juin vert (du 26 juin au premier juillet 2023)
En amont une soirée de formation avait réuni 15 participants
Les professionnel.le.s impliqué.e.s pour cette action étaient 11 médecins généralistes , 7 sages-femmes, un gynécologue et 7 internes exerçant dans 8 villes différentes (pour rappel : une ville en 2022). 392 créneaux de rendez vous ont été proposés pendant une semaine. Les patientes dépistées provenaient de 35 communes différentes. 99 sont venues et 57 ont été dépistées.
- Sport sur ordonnance : ce groupe de travail a procédé au recensement de partenaires sport-santé. Des ateliers d'activité Physique adaptés ont été créés par notre partenaire SAPARMAN . Un atelier « prévention des chutes » et « plus de pas » a été accueilli 39 participants du 15 mars au 19 juillet à Sannois
Ce même atelier a accueilli 36 participants à Ermont du 16 mars au 13 juillet
Une ordonnance type a été réalisée





- Prévention autour du surpoids et de l'obésité : une action a été conçue et réalisée 18 fois dans des écoles primaires de Deuil la Barre ainsi qu'un outil pédagogique de sensibilisation à destination des enseignants.

Axe 4 : réponse à une crise sanitaire grave

- Un travail d'élaboration d'un cahier des charges a été finalisé

Axe 5 : qualité des soins et pertinence des soins :

- Soirée VIHPPPE : une soirée violences intrafamiliales a été organisée , avec 61 participants et pour objectif d'améliorer la coordination du parcours des victimes ; le travail s'est fait en petits groupes à partir de 6 situations cliniques différentes vécues par les professionnels du sanitaire, du social et par l'association de soutien aux victimes « mon âme sœur ».
- Démocratie en santé : un collège de représentants des usagers a été ajouté au CA ; un comité des usagers issu des associations de patients a été créé. Des patients partenaires , experts, représentants associatifs d'une pathologie ou d'un handicap ont été impliqués dans les soirées thématiques de la CPTS.

-Axe 6 : accompagnement des professionnels :

- une soirée des internes de médecine générale a été organisée avec pour objectif de montrer le dynamisme du territoire, les projets de structures de soins et les facilités financières proposées. L'ambition étant de leur donner envie de rester et s'installer sur le territoire.

L'ensemble du rapport d'activité 2023 peut être retrouvé sur le site internet de la CPTS VOC : <https://www.cptsvoc.fr/decouvrir-la-cpts/documents-administratifs/rapports-dactivite/>

Résolution AG n°03-2024 : l'Assemblée générale approuve les rapports d'activité 2023, constituant le rapport de gestion 2023 de l'association.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 113 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.e.e.s ;





Point 6 - Présentation des comptes et lecture des rapports financiers de l'année 2023

Rapport du commissaire au compte

Le commissaire aux comptes présente son rapport relatif aux comptes 2023 de l'association. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il précise que la mission a été réalisée avec une complète collaboration de l'équipe. Il procède à la validation totale des comptes qui sont certifiés sans réserve pour 2023.

Approbation des comptes clos le 31/12/23 et quitus au trésorier

Le trésorier présente le rapport financier annexé au procès-verbal

Détail par le trésorier des différentes charges salariales.

A peu près 26% du budget en indemnités. Exercice 2023 avec résultat positif de 200 070 euros.

En début d'année, 75% du financement socle. Cette année nous avons touché une bonne partie des parts variables soit 83% de celles-ci.

Le trésorier adresse ses remerciements aux salariées pour la gestion de la comptabilité au quotidien. Il remercie aussi le comptable et le commissaire au compte pour l'accompagnement de l'association.

Le trésorier répond aux questions sur le budget de fonctionnement de la CPTS et sur le reliquat des fonds sur l'exercice.

Résolution AG n°04-2024 : L'Assemblée générale approuve les comptes 2023. Elle donne quitus aux trésoriers Fabien Druon et son adjoint David Jennah pour la gestion des comptes de l'association.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 113 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.e.s.

Résolution AG n°05-2024 : L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de 200 070 euros de la façon suivant :

- La constitution d'une réserve pérenne qui consolidera les fonds propres de 100 000 euros afin d'asseoir la situation financière de l'association.

- Le report à nouveau de 100 070 euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 113 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.e.s.





Point 7 - Présentation du budget prévisionnel de l'année 2023

Fabien Druon, trésorier présente le budget 2023 et répond aux questions de l'assemblée.

Résolution AG n°06-2024 : L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 113 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.e.e.s.

Point 8 - Présentation et approbation du montant des cotisations pour l'année 2024

L'assemblée générale discute des cotisations et notamment du montant des cotisations pour les personnes morales. Il ne nous est pas permis de financer la possibilité pour les adhérents de bénéficier d'un comité d'entreprise.

Résolution AG n°07-2024 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale adopte le changement de cotisation à l'association :

- 10 euros pour les adhérents personnes physiques
- 10 euros pour bénéficier du Comité d'Entreprise Swile

La résolution est adoptée à l'unanimité par 113 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.e.e.s.

Résolution AG n°08-2024 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale adopte le changement de cotisation à l'association :

- 10 euros pour les adhérents personnes morales

La résolution est adoptée à l'unanimité par 105 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.e.s ; 8 adhérent.e.s présent.e.s ou représent.e.s s'abstiennent.





Point 9 - Élections des nouveaux membres au conseil d'administration

L'assemblée générale procède à l'élection des candidats au poste d'administrateurs. Pour chaque candidature a été envoyé une lettre de candidature accompagnée d'une lettre de motivation.

117 adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s étaient votant, 113 voix se sont exprimées.

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°09-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature de Nathalie Clapin au poste d'administratrice de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par 112 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 1 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°10-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature de Cécile Debatisse au poste d'administrateur de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par 112 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 1 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°11-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature de Quentin Dufour au poste d'administratrice de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par 105 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 8 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°12-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature de Stéphanie Floquet au poste d'administrateur de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par 112 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 1 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°13-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature de Coralie Gilard au poste d'administratrice de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par X voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. ; X adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s s'abstiennent ; X adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s votent contre

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°14-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature Manon Péralès

La résolution est adoptée par 112 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 1 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre





Pour le collège 1 :

Résolution AG n°15-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature Alain Renaud au poste d'administrateur de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par 108 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 5 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre.

Pour le collège 2 :

Résolution AG n°16-2024 : L'assemblée générale approuve la candidature Céline Cabot représentant le Centre Communal d'Action Social d'Ermont au poste d'administratrice de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par 110 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 3 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre

Point 10 - Point d'étape projets 2024

Les secrétaires générales présentent les projets en cours.

Point 11 - Questions posées :

Aucune question reçue.

Aucune autre question ne restant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 00.

Le président
Alain Mercier

La secrétaire générale
Isabelle Auger-Aubin

